

Le parc français de meubles

COMMENT ET POURQUOI LES FRANÇAIS RENOUVellent LEURS MEUBLES ? COMMENT LES AIDER ?

Un logement type compte en moyenne 61 meubles, représentant 1,6 tonne, y compris le jardin et le garage.



LA MAISON TYPE DES FRANÇAIS
● : nombre moyen de meubles par pièce



Une moyenne qui varie, selon la taille du logement, avec

25 MEUBLES QUAND LE LOGEMENT FAIT MOINS DE 40 M²
95 LORSQU'IL FAIT PLUS DE 120 M².

Au total, le parc français de mobilier est évalué à

50 millions de tonnes
DONT 92 % DANS LES PIÈCES DE VIE ET 8 % DANS LES PIÈCES DE STOCKAGE (GARAGE, GRENIER...).



Les Français se débarrassent en moyenne de **3** meubles par an
30% DES FOYERS SONT CONCERNÉS CHAQUE ANNÉE.

Étude conduite par l'institut de sondage BVA auprès de 1 500 ménages représentatifs de la population française, de septembre à décembre 2018.



“

Le ZÉRO déchet est à notre portée. Poursuivons le travail ensemble !

”

Les 2 prochaines années seront consacrées à élargir encore les services pour le consommateur citoyen avec par exemple la collecte séparée de la literie ou encore des points de collectes ponctuels et mobiles en partenariat avec les enseignes et les collectivités. Nous poursuivrons bien sûr également nos efforts d'innovation pour trouver de nouveaux débouchés et donner de la valeur à nos matières, en France.

DOMINIQUE TISON
PRÉSIDENTE D'ÉCO-MOBILIER



En route pour valoriser 100% des meubles usagés

écomobilier



écomobilier

Éco-mobilier.fr

50 avenue Daumesnil
75012 Paris



0 811 69 68 70 Service 0,05 € / appel + prix appel



En route vers le ZÉRO déchet pour le mobilier !

Pour atteindre le ZÉRO déchet pour le mobilier, nous continuons à travailler sur l'optimisation de notre fonctionnement opérationnel et capitalisons sur des projets structurants pour l'avenir.

Un modèle repensé pour encore plus d'efficacité

Nous sommes mobilisés pour préparer l'avenir et atteindre notre objectif avec :

- Le renouvellement effectif depuis le 1^{er} janvier 2020 de tous nos marchés de ramassage, de tri et de préparation des meubles usagés, qui nous permet de mettre en place un nouveau schéma opérationnel plus économique et plus écologique, tout en favorisant le développement de solutions de recyclage et de valorisation, à proximité ;
- Un nouveau contrat de services pour nos adhérents, enseignes de l'ameublement, avec des tarifs d'éco-participation prenant mieux en compte la recyclabilité des produits ;
- Un contrat jusqu'en 2023 pour les collectivités, basé sur l'accompagnement et l'optimisation de la collecte.

Toujours plus de solutions de collecte

Afin de permettre à tous les Français de trouver une solution de collecte près de chez eux pour se débarrasser des meubles dont ils n'ont plus l'usage, nous continuons le déploiement de solutions de proximité avec :

- Près de 5000 points de collecte partout en France ;
- Un taux de couverture de 96,2 % du territoire ;
- L'organisation d'opérations de reprise avec les enseignes d'ameublement.

La recherche et l'innovation pour tous les matériaux

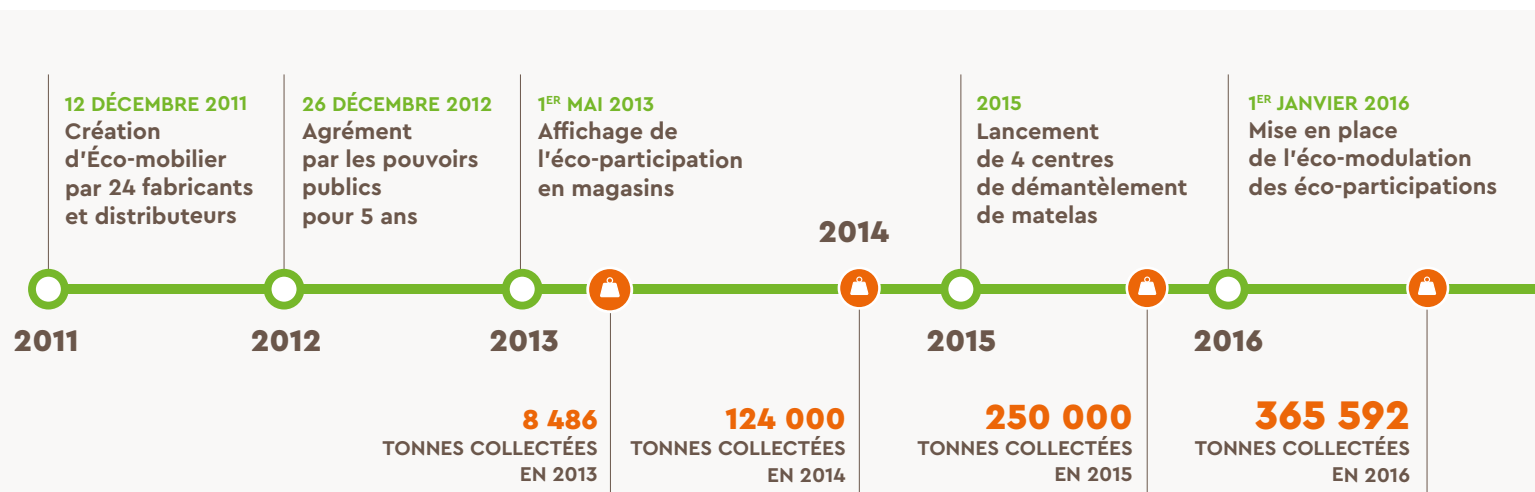
Nous poursuivons les projets de recherche et d'innovation concernant les matières issues des meubles usagés

- Le développement du recyclage des mousses issues des matelas usagés, avec la concrétisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'Éco-innovation Challenge en 2017 ;
- Le développement de débouchés pour le bois issu des meubles usagés pour améliorer les conditions de combustion et de valorisation ;
- Le lancement d'une plateforme d'open-innovation, (RE)SET Furniture for Éco-mobilier, visant à mettre en relation les adhérents et des entreprises innovantes afin d'accélérer l'économie circulaire dans le secteur de l'ameublement.

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, votée début 2020, prévoit :

- D'avantage d'équité et de sécurité avec la création d'un numéro d'identifiant unique attribué à chaque metteur sur le marché, pour attester de sa conformité réglementaire ;
- L'obtention d'une mesure visant à inciter à l'incorporation de matières recyclées dans les produits d'ameublement mis sur le marché et qui constitue l'une des obligations de l'agrément 2018/2023. Cette mesure va donner lieu à des récompenses financières pour les adhérents d'Éco-mobilier qui s'engagent dans cette démarche.



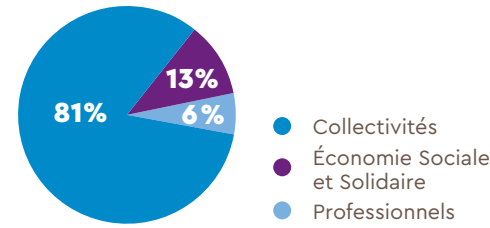
2019 en chiffres

La collecte, la réutilisation et le recyclage



874 052

tonnes de meubles usagés collectés

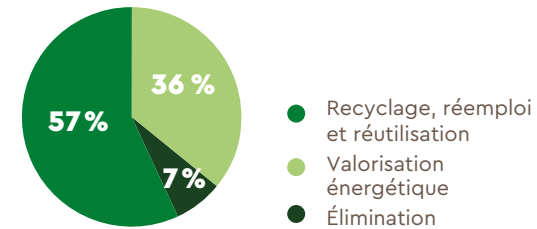


Dont 50 353 tonnes réemployées ou réutilisées par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire



93%

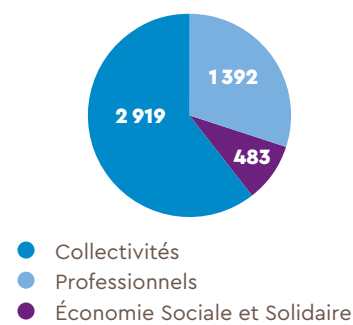
de recyclage et valorisation



4 794

points de collecte

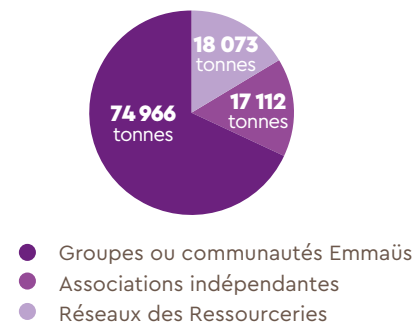
RÉPARTITION DES POINTS DE COLLECTE



370

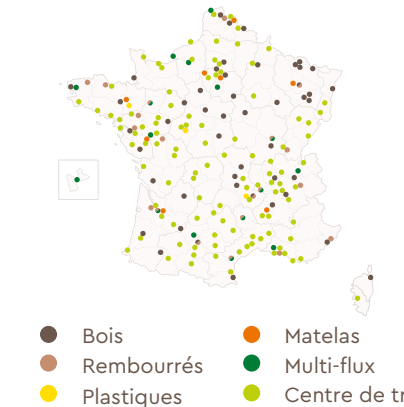
structures conventionnées

RÉPARTITION DES TONNES COLLECTÉES PAR LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



199

sites de traitement partenaires



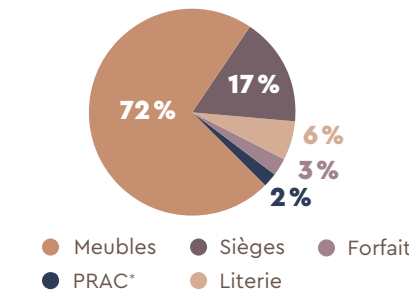
La mise sur le marché des meubles



321

millions d'éléments d'ameublement mis sur le marché

RÉPARTITION DES MISES SUR LE MARCHÉ EN TONNES PAR FAMILLE DE PRODUITS

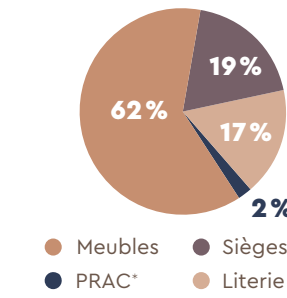


*Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage

176,4

millions d'euros de contributions

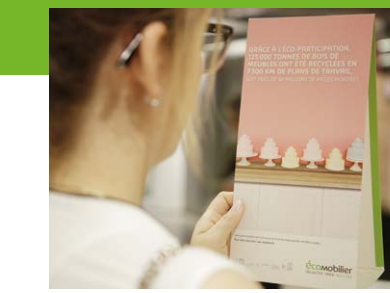
RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION EN % PAR FAMILLE DE PRODUITS



5 524

adhérents

Les Français et l'éco-participation



85%

des Français jugent légitime de payer une éco-participation à l'achat d'un meuble neuf

9

Français sur 10 savent que l'éco-participation sert à financer le recyclage des meubles usagés*

91%

des Français sont favorables aux obligations légales qui entourent l'éco-participation

* Pour les 83% de Français qui savent qu'une éco-participation est appliquée sur les meubles, regard des Français sur l'éco-participation visible - Enquête réalisée en mars 2019 par Harris Interactive.